

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU VAL D'OISE

Relevé de décisions de la réunion du 30 mars 2017

1) Ordre du jour

Le représentant du personnel de la FNEC-FP-FO donne lecture d'une déclaration préliminaire.

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité

2) Approbation du compte-rendu du CHSCTSD du 12 janvier 2017 adopté a l'unanimité

3) Approbation du relevé de conclusion du CHSCTSD à l'unanimité.

4) le réseau PAS.

Le directeur de la section MGEN du Val d'Oise présente le Réseau Pas, et les accords-cadres qui ont conduit à sa création. Ces accords ont pour objectif de contribuer à l'accompagnement des personnels et à la prise en compte des aléas de leur activité professionnelle tout au long de leur carrière. Ils ont aussi pour but la prise en compte des personnels en situation de handicap dans le cadre leur activité professionnelle.

Il précise que les réseaux PAS ont pour but de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle. Il rappelle que les réseaux offrent localement, et de façon adaptée, une gamme diversifiée d'actions collectives et /ou individuelles d'aide et de suivi dans les domaines :

- de l'accompagnement des personnes
- de la prévention et de la promotion de la qualité de vie au travail, en complémentarité et en lien avec les services de l'Education Nationale (la médecine de prévention, les services de gestion de Ressources Humaines, le service social du personnel) et les services de la MGEN. Il précise que les réseaux PAS bénéficient à l'ensemble des personnels de l'Education nationale, sauf au retraités.

Une convention particulière de mise en œuvre a été signée avec l'Université de Cergy Pontoise (et donc l'ESPE) en janvier 2014. Il informe qu'il existe un dispositif spécifique au département du Val d'Oise avec le point écoute conseil 95. Il rappelle l'indépendance de ce point écoute conseil par rapport à l'institution, à la hiérarchie et à la MGEN. Le point d'écoute bénéficie d'un lieu neutre d'accueil et d'écoute, et l'accès se fait uniquement sur rendez-vous pris préalablement. Ce point d'écoute est régi par des principes fondamentaux comme l'anonymat, la confidentialité et la démarche volontaire des consultants. Il précise que les entretiens sont menés par deux psychologues n'ayant pas de lien avec l'éducation nationale mais connaissant bien ce dernier. Il signale que depuis le 22 janvier 2017, un numéro national unique a été mis en place (0805 500 005). Enfin, il rappelle que le nouveau dispositif EAE (Espace d'Accueil et d'Ecoute) permet aux agents du MENESR d'être accueillis en section ou téléphone.

Il présente un bilan quantitatif qui permet de constater des variations cycliques dans la répartition du nombre d'appels avec une alternance de pointes et de creux dans les appels. Il ressort globalement que depuis 2010, il y a eu 450 entretiens. Le nombre d'entretiens est stable une vingtaine par trimestre. Il signale qu'il n'a, à ce jour, pas trouvé de solution convenable pour une diffusion par le rectorat des flyers présentant ce dispositif.

L'assistante sociale de prévention précise que ses équipes orientent vers le point d'écoute lorsqu'elles le jugent utile.

Les représentants des personnels évoquent la difficulté de convaincre les collègues professeurs de faire la démarche de saisir et de faire appel à ces différents dispositifs.

La présentation du bilan quantitatif par répartition par sexe : 20% d'hommes et 80% de femmes. Cette répartition s'explique en partie par la féminisation du corps professoral dans le 1^{er} degré. S'agissant de la répartition par âge, on constate que 10,3% ont de 20 à 29 ans, 19% de 30 à 39 ans, 26,6% de 40 à 49 ans et enfin, 37,8% des appelants ont de 50 à 59 ans. La répartition par profession montre que les professeurs du 1^{ère} et 2nd degré sollicitant plus fortement le point écoute conseil que les personnels administratifs.

Il signale que la plupart des appels proviennent de personnes en activité. A l'issue d'un appel, les personnels sont orientés vers un dispositif de soins pour 28%, vers l'institution pour 5%, mais toujours avec leur accord.

Enfin il rappelle qu'historiquement, la première action du réseau Pas, a été l'écoute et le conseil, mais qu'il s'occupe aussi d'actions collectives de prévention et de promotion de qualité de vie au travail.

Les thématiques peuvent être :

- les risques psychosociaux,
- les gestes de postures, troubles musculo-squelettiques en particulier pour les enseignants de maternelle, de lycée professionnel et pour les personnels administratifs,
- les troubles ORL : la voix, l'audition, les risques cardiovasculaires.

Ces actions peuvent aussi, le cas échéant, être intégrées dans les plans de formation professionnelle.

Des stages de formation sur le thème de la voix sont proposés dans le cadre du Plan Académique de Formation depuis 2015. Ces actions rencontrent un vrai succès. Il n'a pas été possible d'ouvrir cette perspective aux enseignants du 1^{er} degré du Val d'Oise en raison des contraintes pesant sur la formation continue.

La DSDEN travaille à l'intégration de ces actions de formation dans le dispositif de formation des personnels enseignants, et la même réflexion est menée pour les formations à destination des personnels administratifs de la DSDEN sur les TMS. .

5) Communication sur le site de la DSDEN du Val d'Oise

Le site est en construction et un point sera fait avec la responsable de la communication de la DSDEN du Val d'Oise. Une réflexion sera menée conjointement sur l'architecture du site et sur les contenus afin que le site soit pleinement opérationnel à la rentrée scolaire 2017-2018.

Un point est fait sur le climat scolaire à Beaumont sur Oise et il est précisé un renforcement des équipes sur le collège Monod. Les représentants des personnels rappellent qu'il est question ici de la souffrance au travail des collègues, qui est la conséquence de l'insuffisance des moyens donnés aux établissements.

6) Les documents obligatoires dans les écoles

Les représentants des personnels souhaitent savoir où trouver ces documents (registres de sécurité, DUER...). Ils sont consultables dans les écoles, et aussi en circonscription auprès des IEN. Seulement 1% des écoles ont réalisé leur DUER. La circonscription test a été Argenteuil. Un rappel est fait sur la nécessité d'impulser le Dossier Technique Amiante (DTA) car seulement 10% d'écoles l'ont. M. le Secrétaire Général rappelle que les directeurs d'école ayant accès à ARIANE, peuvent y trouver le modèle du RSS et du RST. La DSDEN fera une information à destination des écoles sur la liste des documents obligatoires, leurs fonctions, et leurs lieux de conservation.

7) Imputabilité au service

Les représentants des personnels s'interrogent sur les modalités et les procédures à suivre en cas de maladie, dues à l'emploi. Ils souhaitent connaître la procédure à suivre. M. le SG rappelle le rôle prééminent du médecin de prévention, qui va déterminer, dans un premier temps, le lien avec le service, avant saisine de la commission de réforme. Il rappelle que la décision finale sera prise par la commission de réforme, seule compétente, pour les maladies dues au service.

8) Suivi des situations particulières

- **EREA de Sannois** : Il n'a eu aucune remontée faisant état d'un dysfonctionnement. Le rapport est resté dans l'établissement.

- **Collège André Malraux de Louvres** : Il n'y a pas eu d'expression particulière des personnels. Vigilance de la DSDEN sur ces situations.

- **Ecole primaire Pasteur 2 à Montmorency** : cette école rencontre des problèmes d'acoustique. En effet, le plafond étant très haut, cela génère beaucoup de bruit. L'IEN de la circonscription se rendra sur place et contactera par la suite la mairie. M. le SG attire l'attention des représentants des personnels sur les excès qu'il y aurait à signaler à l'IEN tous les petits problèmes. Il préconise de ne faire remonter que les problèmes importants, les autres seront aiguillés vers la mairie via le conseil d'école. Il rappelle également qu'il est toujours possible de faire appel au DDEN.

- **Lycée JJ Rousseau de Montmorency** : M. le DAASEN informe l'assemblée qu'il s'y rendra le 31 mars prochain pour faire un point conjointement avec les représentants du conseil régional.

- **Situation des Chênes Bruns à Cergy** : début des travaux d'étanchéité de la toiture le 3 avril 2017. Le retard est dû à la recherche d'amiante.

- **Lycée René CASSIN à Gonesse** : situation tendue dans ce lycée, avec des rapports hiérarchiques difficiles et un climat scolaire dégradé. Un travail sera mené dans l'optique de l'apaisement des équipes.

- **Collège Jules FERRY à Eaubonne** : une demande d'audience sera faite, en raison d'un problème de communication et de relations hiérarchiques conflictuelles.

- **Lycée Fernand LEGER à Argenteuil** : aucune information nouvelle.

- **Le parc aux charrettes à Pontoise** : Les représentants des personnels souhaitent avoir un retour du suivi fait par Mme la DAASEN. Il y a eu un échange avec l'équipe de direction du collège

9) Compte-rendu du 2 février 2017

La version dématérialisée sera envoyée ce jour aux représentants du personnel pour modification éventuelle. Interrogation sur la forme que doit prendre le retour qui sera fait à la directrice de l'école, et sur le fait qu'il faille ou non se déplacer à l'école ou faire venir la directrice à la DSDEN. La décision sera prise conjointement. La date du retour pour remarques et ou modifications éventuelles est attendu pour le 18 avril 2017.

10) Visite de la DSDEN

La visite se fera au mois de novembre 2017. Le choix de remplacement, des représentants des personnels, se porte sur un collège situé en zone d'éducation prioritaire. La visite est fixée au 18 mai 2017 au matin, et la date de la réunion de préparation au 4 mai 2017 de 9h à 12h. Les représentants des personnels demande à pourvoir faire le compte-rendu l'après-midi dans le collège.

11) Questions diverses

- S'agissant du recrutement des conseillers de prévention, M. le SG rappelle qu'il se fera en lien avec le conseiller de prévention académique. Il espère ce recrutement pourra être effectif au 1^{er} septembre 2017.

- Sur la présence des ATSEM dans les écoles : les représentants des personnels signalent la situation des enseignants en maternelle qui n'ont pas tous un ATSEM par classe. Il alerte sur le fait que cette situation peut influencer la mutation d'un professeur. M. le DAASEN rappelle que les postes d'ATSEM affectés dans les écoles ne dépendent pas la DSDEN, mais des mairies. Il précise que ce n'est pas à la DSDEN de diffuser lors des mutations l'information de la présence ou non d'un ATSEM dans une classe.

Les représentants des personnels signalent que le CHSCTSD devrait se saisir des problèmes que génèrent le numérique dans les collèges.